

CONDUITE 2000

Les enjeux de la formation et de l'examen du permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Cette formation est organisée en deux parties :

La formation théorique axée sur l'apprentissage des 10 thèmes du code de la route et la formation pratique.

Les thèmes seront traités au moyen de cours encadrés par un enseignant, des entraînements réguliers ainsi que des stages code régulièrement organisés. Dès que vous avez acquis les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen théorique général, l'école de conduite se charge de vous réserver votre place en date et lieu qui vous convient.

L'examen théorique

La formation sera validée par l'examen théorique général composé d'une série aléatoire de 40 questions les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes.

L'examen se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé. Avant de vous laisser accéder à la salle où va se dérouler l'examen, votre identité est vérifiée. Le résultat est connu par mail après un délai de 24 heures.

La formation pratique

Vous allez à travers un programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques, physiologiques, vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun le **REMC** et dispensent leurs cours de manière à valider les 4 compétences globales.

Celles-ci détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues.

Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire. Pour cela l'école de conduite vous proposera de vous prendre sous mandat afin qu'elle puisse réserver une place d'examen en votre nom. Lorsqu'une place vous aura été attribuée, vous recevrez une convocation par mail émis par le ministère de l'intérieur. Votre formateur vous accompagnera le jour de votre examen.

Déroulement de l'épreuve pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'expert vérifie votre identité. L'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser une manœuvre (marche arrière, épi, créneau ou rangement en bataille) ;
- Procéder à la vérification technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question sur les premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Pour être reçu à l'examen le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31.

Le résultat est connu après un délai de 24 heures sur la plate-forme Rendez-vous permis.